



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Cabinet

Chalons en champagne le **23 AOUT 2017**

Affaire suivie par :
Nathalie Gambier
Tél : 03 26 26 1181
nathalie.gambier@marnes.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Déploiement national de la nouvelle carte mobilité inclusion (CMI)

J'attire votre attention sur la mise en place de la nouvelle carte mobilité inclusion (CMI), sécurisée et infalsifiable, qui se substitue aux actuelles cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement délivrées aux personnes handicapées.

Déployée progressivement depuis le 1^{er} janvier 2017, cette carte, au format d'une carte de crédit, concerne désormais toutes les nouvelles demandes à compter du 2 juillet 2017. Les mentions « invalidité », « priorité » ou « stationnement » pourront être indiquées simultanément sur cette carte.

La CMI est remise par le Président du Conseil Départemental, à l'exception de la CMI portant la mention « stationnement » délivrée aux transports collectifs de personnes handicapées qui reste instruite par le représentant de l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale).

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information à l'ensemble de vos services en prise directe et régulière avec le public concerné, et particulièrement aux agents chargés de la verbalisation des infractions afin de les familiariser à cette nouvelle carte.

Toutes les informations relatives à cette réforme sont disponibles sur le portail service-public.fr.

Mes services restent à disposition en tant que de besoin.

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Anthmane ABOUBACAR